

N° 22/DEC/141

DÉCISION DU MAIRE
VENTE DE L'ORDINATEUR PORTABLE HP PROBOOK 450 G7 NUMÉRO DE SÉRIE
5CD024HJJH A M. MONSIEUR VINCENT LIECHTI

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le code pénal ;

VU la délibération n°2021-01-04 du conseil municipal du 24 janvier 2021, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

CONSIDÉRANT la valeur résiduelle de l'ordinateur portable HP PROBOOK 450 G7 numéro de série 5CD024HJJH à 470 €, actuellement affecté au Cabinet du Maire ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé la vente de l'ordinateur portable HP PROBOOK 450 G7 numéro de série 5CD024HJJH à Monsieur Vincent LIECHTI.

Article 2 : La présente aliénation est consentie au prix principal de 470 € nets.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer la vente, ainsi que toutes pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : Monsieur le Maire est autorisé à encaisser le produit de la présente vente.

Article 4 : L'ordinateur portable HP PROBOOK 450 G7 numéro de série 5CD024HJJH, est réformé de l'inventaire communal.

Article 5 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 11 juillet 2022

Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

20 JUIL. 2022

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS

